

FONDATION



DOSSIER DE PRESSE – 4 novembre 2010

Sauvegarde du Patrimoine lorrain

Réhabilitation de deux bâtiments du XIXème siècle dédiés à la création d'un Pôle Bijou à Baccarat (Meurthe-et-Moselle)



PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU
CRISTAL

ET LA FONDATION DU PATRIMOINE
POUR LA REHABILITATION DE DEUX BATIMENTS DEDIES

A LA CREATION D'UN POLE BIJOU A BACCARAT

Avec le soutien de **FONDATION
TOTAL**

DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

Dans le cadre de son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total a apporté un soutien de 117 000 euros à la restauration de deux bâtiments situés sur l'ancienne manufacture de Baccarat (soit 21% du montant éligible des travaux).

L'inauguration aura lieu le jeudi 4 novembre 2010, à 11h30 heures,
Bâtiment de La Taillerie, 55 rue des cristalleries à Baccarat,
en présence des représentants de la Fondation du Patrimoine, de la Fondation Total et
des autorités locales :

Madame Renaux, Maire de Baccarat, Monsieur Boquel, Président de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, Monsieur Théobald, Président EPFL (Maître d'ouvrage), Monsieur le représentant de Pays de France-Crédit Agricole, Monsieur de Royere, Président d'Honneur de la Fondation du Patrimoine, Madame Ferrant, Déléguée Générale de la Fondation Total, Monsieur Dinet, Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, Monsieur Masseret, Président du Conseil Régional de Lorraine et Monsieur Bellion, Préfet de département Meurthe et Moselle

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

- **Réhabilitation de deux bâtiments du XIXème siècle pour la création d'un Pôle Bijou d'exception**
-

Présentation du projet de réhabilitation	p 4
Présentation des bâtiments restaurés	
Le bâtiment « Taillerie » : un lieu dédié de nouveau à la production	p 5
Le bâtiment « Bords de Meurthe »	p 6
Plan de financement prévisionnel et calendrier des travaux	p 7

- **Présentation des structures**
-

Le partenariat entre la Fondation Total et la Fondation du Patrimoine 2006-2011	p 8
La Fondation Total	p 9- 10
La Fondation du Patrimoine	p 11 - 12
La délégation Lorraine de la Fondation du Patrimoine	p 13

Contacts Presse

Fondation du Patrimoine
Katherine El Okbi
06 87 53 57 40
katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com

Fondation Total
Elisabeth de Réals
01 47 44 51 55
elisabeth.de-reals@total.com

DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DU PROJET DE REHABILITATION

Une nouvelle dynamique au « pays du Cristal »

La Lorraine est la deuxième région de France dans le domaine des métiers d'art. Elle est également le berceau de René Lalique, connu pour son activité de maître verrier et son approche du « bijou moderne ». La commune de Baccarat est largement connue à travers le monde pour les prestigieuses productions de la cristallerie du même nom.

Baccarat SA est en effet le fleuron national des métiers d'art et constitue l'emblème du luxe et de l'excellence française. La manufacture fabrique également aujourd'hui des bijoux qui expriment une conception originale de la parure, alliant les techniques traditionnelles des cristalliers aux savoir-faire des artisans joailliers.

Pour assurer une dynamique locale et développer l'activité économique et touristique de la région, la Communauté de Communes des Vallées du Cristal a misé sur la création d'un Pôle Bijou.

Le site du Pôle Bijou doit constituer un élément structurant du bassin et un vecteur de développement local. Il a également pour objectif de stabiliser la population et de renforcer l'attractivité du territoire concerné, grâce, notamment, à la restauration de bâtiments industriels tombés en déshérence.

Le Pôle Bijou : un projet économique et artistique

Le Pôle Bijou s'attache à renforcer la connaissance du bijou, à transmettre des savoir-faire et à s'ouvrir à la création contemporaine. Il est avant tout destiné à regrouper dans un même lieu des compétences complémentaires en matière de bijouterie. Labellisé Pôle d'Excellence Rurale, le site accueille déjà plusieurs entreprises.

Le Pôle Bijou offrira une vitrine permettant de mettre en valeur les productions, les projets, les prototypes, la technologie et les nouvelles tendances. Le site s'attachera à offrir aux professionnels du secteur de la bijouterie, des métiers d'art et du grand public, un large éventail d'activités liées à la création de bijoux.

Des expositions permanentes seront organisées, et des espaces seront mis à disposition des créateurs pour présenter leurs œuvres et leur métier.

Des stages seront également proposés dans le cadre de formations continues, abordant des sujets comme les différentes techniques, les savoir-faire et l'histoire de la création du bijou.

DOSSIER DE PRESSE

PRESENTATION DES BATIMENTS RESTAURES

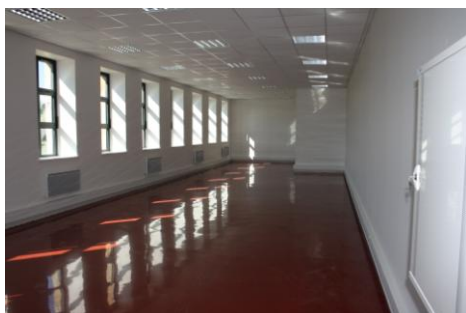
Le bâtiment « Taillerie » : un lieu dédié de nouveau à la production



Situé à proximité du centre ville et de la manufacture, au cœur de l'agglomération bacchamoise, ce bâtiment dispose d'une surface de 718 m². Construit au début du 19ème siècle, il accueillit, durant une centaine d'années, les ateliers de taille de cristal de la fabrique Baccarat. Il fut ensuite mis à disposition d'une entreprise de textile pendant une décennie, puis totalement abandonné.



En 2007, il est acquis par la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, qui se donne alors pour objectif de lui redonner sa fonction première. C'est dans ce cadre qu'ont été réalisés des travaux de restauration et de sécurisation. L'extérieur a été minutieusement remis en état et les façades nettoyées, afin de mettre en valeur les pierres de grès des Vosges.



Ces locaux, aujourd'hui rénovés sont mis à la disposition d'artisans souhaitant s'installer sur le site du Pôle Bijou. Ces locaux se présentent sous forme d'ateliers où chaque entreprise peut opter pour une surface en adéquation avec ses besoins.

Le bâtiment « taillerie » en travaux puis restauré
© Olivier Brondeau et Mairie de Baccarat

DOSSIER DE PRESSE

Le bâtiment « Bords de Meurthe »



Construit sur un emplacement de choix, au cœur d'un cadre remarquable, ce bâtiment est situé à quelques minutes du pôle de production de bijoux et des lieux très fréquentés de Baccarat, tels l'église Saint-Rémy et son parc.



Ce bâtiment est empreint d'une histoire particulièrement intéressante. Construit en 1830, il fut conçu pour accueillir la crèche de l'entreprise Baccarat. Cette crèche resta en fonction jusqu'à la seconde guerre mondiale, période durant laquelle le bâtiment abrita un hôpital de campagne allemand. Puis, pendant quelques années, le site hébergea le foyer d'animation de la ville de Baccarat avec une garderie extrascolaire, des cours de danse et de gymnastique, avant d'être totalement désaffecté.



Aujourd'hui, ce bâtiment est désormais rénové, restructuré, sécurisé et équipé. Une grande salle d'exposition y a été aménagée pour pouvoir accueillir les productions du Pôle Bijou, mais aussi les créations d'artistes régionaux, nationaux, ou internationaux... Une verrière a également été posée, elle deviendra à la fois un lieu de circulation et d'exposition. La création d'un jardin d'hiver est également prévue.

Le bâtiment « Bords de Meurthe » avant travaux, en travaux, puis restauré © Olivier Brondeau et Mairie de Baccarat

DOSSIER DE PRESSE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Les travaux qui ont été menés sur les deux bâtiments ont concerné le gros-œuvre, la charpente et la couverture ainsi que les menuiseries extérieures.

Coût global de l'opération :	1.704.950 €
Travaux éligibles :	556.920 €
Etat (Pôle d'Excellence Rurale) :	128.092 € (23%)
Conseil Régional de Lorraine :	139.230 € (25%)
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle :	94.676 € (17%)
Autofinancement du maître d'ouvrage :	77.922 € (14%)
Fondation du Patrimoine, grâce au mécénat de Total :	117.000 € (21%)

CALENDRIER DES TRAVAUX

Début des travaux : avril 2009
Fin des travaux : juin 2010

Maitre d'Ouvrage: EPFL Lorraine
Maitrise d'œuvre : cabinet architecte Schlegel Rabolini
11 entreprises ont travaillé sur ce chantier de réhabilitation

DOSSIER DE PRESSE

LE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION TOTAL ET LA FONDATION DU PATRIMOINE 2006-2011

Dans une volonté de participer à la vie culturelle locale tout en contribuant à la création d'emplois directs et indirects, Total signait fin 2005, avec la Fondation du Patrimoine, une première convention de mécénat pour trois ans (2006-2008), destinée à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions d'implantation du Groupe en France.

Fin 2008, au terme de la période, cinquante projets avaient déjà bénéficié du soutien de Total, pour un montant de plus de 8 millions d'euros, et ce dans 14 régions (Ile de France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, Paca, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Poitou-Charentes).

Désireux de poursuivre sa politique d'ancrage dans le tissu local des régions où il est impliqué, Total a décidé de reconduire son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une nouvelle période de trois ans (2009-2011), en apportant une aide financière identique à celle du précédent accord.

Ce soutien est dédié à **la restauration du patrimoine industriel et artisanal, à la reconversion d'éléments notoires du patrimoine régional** à des fins culturelles et touristiques ainsi qu'à **la participation à des chantiers de restauration pour encourager la formation professionnelle et l'insertion sociale.**

A ce jour, ce sont plus de 80 projets qui sont concernés par ce partenariat dans 16 régions (ce sont ajoutées les régions Centre et Limousin).

Par sa Fondation d'entreprise, Total inscrit sa politique de mécénat dans trois domaines :

- la culture et le patrimoine,
- la solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation,
- l'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer.

Découvrez l'ensemble des projets soutenus sur : www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com

DOSSIER DE PRESSE

LA FONDATION TOTAL

De par sa dimension internationale et compte tenu des multiples enjeux que représentent ses projets, Total dépasse ses activités industrielles et prend en compte les facteurs environnementaux et sociétaux des communautés qui vivent auprès de ses installations dans les territoires qui l'accueillent.

Au-delà des nombreuses actions engagées à cet effet sur le terrain par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa Fondation d'entreprise, une politique active de mécénat intervenant dans trois domaines : Patrimoine, Solidarité, Environnement.

En 2008, Total a décidé de regrouper l'ensemble de ses actions de mécénat au sein d'une Fondation d'entreprise élargie. Depuis 1992, il existait en effet une Fondation d'entreprise Total, exclusivement dédiée à la biodiversité et à la mer. Celle-ci est donc désormais élargie aux deux autres domaines du mécénat du Groupe, jusqu'alors conduits par d'autres de ses entités.

La culture et le patrimoine

- Contribution au dialogue des cultures et à la diffusion des connaissances :
 - par un partenariat dans la durée avec de grandes institutions culturelles (musée du Louvre, Institut du Monde Arabe, musée du quai Branly), destiné à les aider dans leurs projets et permettre d'en faire bénéficier un large public ;
 - par un soutien régulier à des expositions temporaires, à Paris ou en région.
- Valorisation de domaines proches des métiers du Groupe : minéralogie via un partenariat de longue date avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, archéologie au Moyen-Orient.
- En France : dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, participation à la restauration du patrimoine de proximité (éléments de patrimoine non protégé), notamment industriel et artisanal, situé prioritairement dans les principales régions d'implantation du Groupe.

La solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation

- A l'international, il s'agit essentiellement de soutenir des programmes de recherche biomédicale et de formation en matière de santé publique, via notamment un partenariat dans la durée, engagé avec l'Institut Pasteur.
- En France, Total apporte son appui à des initiatives qui visent à aider des jeunes en difficulté et qui utilisent la culture et le sport comme outil d'intégration sociale (programmes pédagogiques de l'Opéra National de Paris, partenariat avec l'association *J'ai un rêve* de Muriel Hermine).

DOSSIER DE PRESSE

- Toujours en France, le Groupe soutient des démarches visant à renforcer l'efficacité de la chaîne éducative, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, en passant par le collège (partenariat avec l'Association pour Favoriser l'Egalité des Chances à l'Ecole, appui à la Fondation Télémaque qui accompagne des élèves talentueux et motivés issus de milieux modestes, soutien au programme d'expérimentation conduit par Sciences-Po Paris dans des lycées du département de Seine-Saint-Denis).
- Au sein même de l'entreprise, Total a lancé début 2006 un programme international de soutien à des projets présentés par des salariés du Groupe dans le domaine de l'Humanitaire.

L'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer

Un programme spécifique de la Fondation d'entreprise Total portant sur la biodiversité et la mer a pour vocation de contribuer à renforcer la connaissance et la préservation des écosystèmes marins et côtiers (soutien à des programmes de recherche, participation à des actions de réhabilitation de sites menacés et à des opérations de sensibilisation et d'éducation centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles).

Pour plus d'informations : www.fondation.total.com

Total est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Ses 97 000 collaborateurs développent leurs savoir-faire à tous les niveaux de cette industrie : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles, trading. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande énergétique mondiale, présente et future. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie.
www.total.com

DOSSIER DE PRESSE

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, églises, chapelles, pigeonniers, moulins...)

Ce patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'Etat, sa sauvegarde est de la responsabilité de tous. La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et départementaux bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain, et sur une équipe d'une douzaine de personnes à l'échelon national, chargée de l'animation, de la mise en œuvre de partenariats, de la gestion administrative et financière, et du contrôle de gestion.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royere, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Le Conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, des représentants d'institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée Nationale, Institut) et locales (communes, départements, régions). Le Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

Ses membres fondateurs

Axa, Bellon S.A. (Sodexo Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération française du Bâtiment, Fimalac S.A., Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell, Parcs et Jardins de France, Vivendi.

Des missions multiples

- **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.
- **Susciter et organiser des partenariats public/privé** en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (*DRAC, SDAP...*) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

DOSSIER DE PRESSE

➤ **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.** Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

Ses moyens d'action

- **Le label :**

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des monuments historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique.

Depuis 2000 : plus de 8900 labels ont été accordés à des propriétaires privés

- **La souscription :**

La Fondation du Patrimoine peut également accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

Depuis 2000 : près de 2600 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire

- **La mobilisation du mécénat d'entreprise :**

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

Depuis 2000,

- ➔ plus de 12 000 projets soutenus
- ➔ 800 millions d'euros de travaux engagés
- ➔ soit en moyenne 2300 emplois créés ou maintenus par an dans le bâtiment*

* Source INSEE (1996) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,5 millions d'euros de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

Pour plus d'informations : <http://www.fondation-patrimoine.com>

DOSSIER DE PRESSE

LA DELEGATION LORRAINE DE LA FONDATION DU
PATRIMOINE

La mémoire du beau est celle d'un élan et d'un espoir.

Depuis 1996 la Délégation Lorraine de la Fondation du Patrimoine inscrit son action dans cette optique.

Grâce au travail concerté de son Délégué Régional et de ses quatre Délégués Départementaux (Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle et Vosges), elle a acquis une réputation croissante qui, aujourd'hui, fait référence.

Le partenariat qu'elle développe sous forme de **conventions** avec les collectivités territoriales - régions et départements – et les relations étroites et fructueuses qu'elle a nouées avec des structures spécialisées - SDAP, CAUE – lui apportent des moyens appréciés, mais aussi une compétence reconnue par tous.

A côté de la procédure du **label** réservée aux particuliers, celle de la **souscription** mise en place au profit des collectivités locales et des associations, constitue un outil idéal et fédérateur pour tous ceux qui ont en charge la défense du patrimoine public.

Les opérations menées dans ce cadre en attestent avec pertinence.

La Délégation Lorraine entend poursuivre et amplifier sa politique volontariste en s'appuyant davantage sur le tissu efficace constitué **par les élus** (parlementaires, élus départementaux et régionaux, associations des maires), et **par la presse** (quotidiens locaux et journaux spécialisés tels que *Les Tablettes Lorraines*) qui sait, à travers des articles documentés et illustrés, relater les événements liés au patrimoine.

En outre, l'intervention des entreprises désireuses d'apporter leur concours à la réhabilitation du patrimoine est très précieuse. Ainsi le partenariat – **Mécénat Fondation Total – Fondation du Patrimoine** – a permis la restauration ou la réhabilitation de plusieurs sites : le Musée du Carreau Wendel à la Petite Roselle, les Fonderies d'Ecurey, le Pôle Bijou à Baccarat, les Salines Royales de Dieuze et la Cours d'honneur de la Mairie de Saint-Avold.

L'ensemble de ces dispositifs, initié par la Fondation avec le concours de ses partenaires devrait renforcer la chaîne des succès enregistrés et à venir et permettre au patrimoine d'être conforté dans sa dignité retrouvée.

Contact : Délégation lorraine – 62 rue de Metz 54000 Nancy

Tel./Fax : 03 83 46 86 35

Mail : delegation-lorraine@fondation-patrimoine.com

Avec le soutien de :

